

DEPARTEMENT DU FINISTERE

MAITRE D'OUVRAGE :  
Délégation Bretagne  
Conservatoire du littoral  
8 quai Gabriel Péri - BP 60474  
22194 PLERIN Cedex

***Objet de la consultation :***  
***Travaux de consolidation de la digue du polder du***  
***Curnic***

**(C.C.P.)**  
**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

## Sommaire

Article 1.	Objet de la consultation .....	3
Article 2.	Consistance et nature des travaux .....	3
2.1	Prescriptions techniques .....	3
2.2	Localisation des travaux .....	4
Article 3.	Contraintes particulières .....	4
3.1	Respect des objectifs du site Natura 2000 .....	4
3.1.1	Habitats naturels et espèces sensibles à proximité du chantier.....	5
3.2	Travaux en site occupé .....	5
3.2.1	GR34 .....	5
3.2.2	Route du Curnic.....	6
Article 4.	Mode d'exécution des travaux .....	6
4.1	Dommmages divers .....	6
4.2	Déchets de travaux.....	6
Article 5.	Formulation de l'offre technique et financière.....	6
Article 6.	Délais de réponse et d'exécution.....	6
6.1	Délais de réponse à la consultation.....	6
6.2	Délais d'exécution des travaux.....	7
Article 7.	Demande de renseignements .....	7
7.1	Contacts .....	7
7.2	Visites sur sites .....	7

## Article 1. Objet de la consultation

Les prestations de la présente consultation ont pour objet la réalisation de travaux de consolidation de la digue du polder du Curnic côté mer (parement aval).

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de la digue située sur le site du marais du Curnic, commune de Guissény, dans le Finistère. La mairie de Guissény est le gestionnaire délégué de cet ouvrage et des terrains du Conservatoire par convention avec le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental du Finistère. Les travaux à réaliser sont sous maîtrise d'œuvre de la commune de Guissény.

Suite aux tempêtes couplées à des marées de vives-eaux durant l'hiver 2013-2014, la digue du Curnic a été endommagée en de nombreux points. Des travaux en 2014 et 2015 ont permis de réparer la plupart des défauts de maçonnerie. Depuis ces travaux, il n'y a pas eu de dégâts majeurs, mais des blocs de taille petite à moyenne (< 30 cm) pour la plupart ont été arrachés de parties de mur en pierres sèches ou descellés de parties maçonnées. Par ailleurs, à l'extrémité nord-ouest de la digue, il subsiste un tronçon de parement en état plus dégradé à la jonction avec l'enrochement posé en 2014.

## Article 2. Consistance et nature des travaux

La digue, objet du présent cahier des charges est bordée d'un côté par une route communale et de l'autre par la plage (la mer arrive en pied de digue lors des marées de coefficients supérieurs à 75). La présente consultation comprendra les opérations suivantes, chaque opération devant être distinguée sur le devis :

- **Reprise du mur** sur environ 3 mètres et le finir au droit de l'enrochement afin d'assurer sa stabilité **et réalisation d'une arase en béton** sur environ 5m de long en sommet de digue à l'extrémité nord-ouest, côté mer (tronçon ParMer\_020-030), cf. schéma de principe.
- **réparation des défauts secondaires subsistants sur le parement côté mer** (correspondant généralement à 1 bloc de petite taille (moins de 15 cm) ou de taille moyenne (entre 15 et 30 cm) manquant de façon isolée ; une soixantaine de points, cf. planches photos parement MER en Annexe I.

### 2.1 Prescriptions techniques

La restauration de la digue se fera à l'identique de l'existant, toutefois les pierres seront scellées côté mer. Dans certains cas, le calage entre blocs existants peut être suffisant. L'utilisation de pierres récupérées sur place sera privilégiée autant que possible. Un stock de pierres issu d'une précédente campagne de travaux est disponible côté mer au niveau du mur à reprendre en bout d'enrochement.

Pour la réalisation de l'arase, il sera nécessaire d'enlever de la végétation, ainsi que du sable. Le béton utilisé pour le scellement et l'arase sera adapté aux conditions marines.

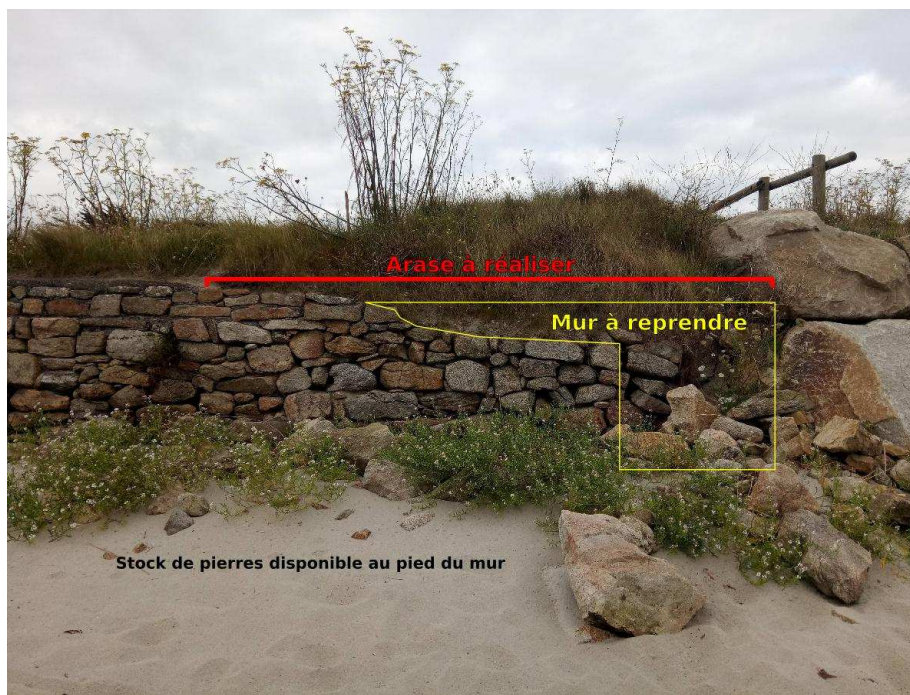


Figure 1 : Schéma de principe des travaux à mener au tronçon ParMer\_020-030

Au cours des inspections de la digue par l'agent communal en charge du suivi, des réparations temporaires peuvent être effectuées. Il s'agit de calage de blocs à la massette dans les cavités afin d'éviter un agrandissement de ces dommages. Certaines de ces réparations temporaires peuvent durer, aussi sur les planches photographiques, les dommages ayant fait l'objet d'une réparation temporaire sont signalés. Il conviendra de le reprendre également en enlevant les blocs et en rebouchant le trou avec des blocs scellés au béton.

L'entreprise peut apporter des propositions et suggestions techniques sur les travaux à réaliser.

## 2.2 Localisation des travaux

Les travaux sont à réaliser sur la digue du Polder du marais du Curnic situé sur la commune de Guissény, Finistère.

Cette digue fait l'objet d'un suivi photographique permettant de localiser les différentes anomalies observées. Des repères sont peints tous les 10 mètres côté mer et côté terre. Chaque tronçon de 10 m possède un code. Les anomalies sont codées par des lettres sur des photos représentant chaque tronçon de 10 m, de fait que chaque anomalie possède un code unique. L'entreprise disposera des planches photographiques localisant les anomalies ainsi qu'une liste sous forme de tableau de ces anomalies à réparer.

## Article 3. Contraintes particulières

### 3.1 Respect des objectifs du site Natura 2000

La zone de travaux est incluse dans le site Natura 2000 FR5300043 (Guissény) dont la mairie de Guissény est opératrice. Les objectifs premiers du site sont d'assurer la restauration ou le

maintien en bon état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lequel le site a été désigné. L'objectif F3 du Document d'Objectifs (document de planification du site Natura 2000) est « Maintenir la digue du Curnic en bon état ». Ces travaux s'inscrivent donc dans les objectifs définis pour le site mais ils ne doivent pas entrer en contradiction avec les objectifs premiers de protection des habitats et des espèces.

### 3.1.1 Habitats naturels et espèces sensibles à proximité du chantier

#### *a) Lagune littorale (étang du Curnic)*

L'étang du Curnic située à l'arrière de la digue et de la route qui le longe, est classé comme lagune côtière, milieu saumâtre de grand intérêt naturel. Il s'agit d'un habitat prioritaire au titre de Natura 2000. La qualité de l'eau étant un paramètre essentiel pour le bon état de ce type de milieu, l'entreprise veillera en particulier à ce qu'aucun écoulement lié au chantier de quelque nature soit-il n'est lieu dans l'étang.

#### *b) Dunes*

Des milieux dunaires sont présents à proximité immédiate de la digue aux deux extrémités. Il s'agit également d'un habitat prioritaire au titre de Natura 2000. Aucun entreposage de matériaux ni circulation de véhicules motorisés n'aura lieu sur ces milieux.

#### *c) Estran sableux*

Les réparations du parement côté mer nécessitent de circuler sur l'estran sableux. Il s'agit également d'un habitat au titre de Natura 2000. L'entreprise devra s'assurer du bon état de ses véhicules afin de prévenir toute fuite dans le milieu naturel. La circulation sur ce milieu se fera le long de la digue en restant à proximité de la digue sans circulation en milieu de baie.

#### *a) Oiseaux*

De nombreux oiseaux sont présents sur l'étang et dans la baie faisant face à la digue. Jusque plus d'un millier d'oiseaux sont présents simultanément sur le site en particulier côté baie, aussi l'entreprise veillera à éviter dans la mesure du possible les bruits puissants et soudains. La circulation sur l'estran se fera au plus proche de la digue pour éviter le dérangement des oiseaux se nourrissant sur l'estran ou au repos.

## 3.2 Travaux en site occupé

Les travaux et les accès aux sites ont lieu en site occupé, restant ouvert à la circulation durant les travaux. La signalisation du chantier et le maintien des cheminements et voies en état seront assurés par l'entreprise.

### 3.2.1 GR34

Le sommet de la digue est notamment traversé par le GR34 (réservé exclusivement aux piétons). Il n'est pas prévu d'interrompre le cheminement lors des travaux. Cependant, certains travaux peuvent nécessiter d'accéder au sommet de la digue avec un véhicule motorisée (réfections d'arase et de parties sommitales). S'il s'avère indispensable pour la sécurité des piétons et des employés d'interrompre la circulation, cette décision sera prise de concert avec le maître d'œuvre et suffisamment en amont des travaux afin de prendre les arrêts nécessaires de circulation le cas échéant.

### 3.2.2 Route du Curnic

Il n'est pas prévu pour cette campagne de travaux le long de la route.

## Article 4. Mode d'exécution des travaux

L'Entrepreneur est tenu de porter à connaissance du maître d'œuvre tout élément qui, en cours de travaux, lui apparaîtrait susceptible de compromettre la tenue des ouvrages.

Si au cours des travaux, l'Entrepreneur décèle une impossibilité d'exécution, il la signale immédiatement par écrit au maître d'œuvre. Il soumet également au maître d'œuvre un détail estimatif rectificatif dans la mesure où les modifications du projet initial entraîneraient cette rectification.

### 4.1 Dommages divers

Du fait du statut de zone naturelle protégée, les conditions suivantes devront être impérativement respectées :

- Les lieux devront être laissés propres.
- Il sera apporté la plus grande attention à toutes les interventions et à tous les niveaux d'exécution. Une exigence particulière sera demandée pour les travaux de finition qui devront être parfaits à l'œil. Une remise en état à l'initial sera opérée en cas de dégradation, aux frais de l'entrepreneur.

Suite à une visite du site, des propositions et suggestions techniques, de toute nature, peuvent accompagner, par écrit, la réponse à la présente consultation.

### 4.2 Déchets de travaux

La totalité des matériaux non utilisés (emballage, aménagements anciens, etc.) devra être évacuée en décharge réglementaire. Un état des lieux contradictoire sera effectué en fin de chantier. Les dégâts éventuels constatés seront restaurés par l'entreprise à ses frais et sans délai.

## Article 5. Formulation de l'offre technique et financière

L'offre technique et financière se limitera à un devis détaillé distinguant d'une part, la reprise du mur et la réalisation de l'arase, et d'autre part la réparation des dommages répartis le long du parement mer. Les matériaux (béton notamment) utilisés seront précisés dans le devis.

## Article 6. Délais de réponse et d'exécution

### 6.1 Délais de réponse à la consultation

Les propositions techniques et financières doivent être retournées **avant le mardi 19 septembre 2017 - 16h00**. Les devis sont à faire à l'attention du Conservatoire du littoral ; les devis peuvent être envoyés par courrier électronique aux adresses suivantes : [I.GAY@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:I.GAY@conservatoire-du-littoral.fr) et [guisseny.n2000@gmail.com](mailto:guisseny.n2000@gmail.com) ou par courrier à la mairie de Guissény..

## 6.2 *Délais d'exécution des travaux*

Les travaux sont à réaliser dans un délai de deux mois après la notification à l'entreprise.

## **Article 7. Demande de renseignements**

### 7.1 *Contacts*

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent contacter :

#### **Renseignements administratifs :**

GAY Isabelle  
Chargée de mission Finistère Nord et Ouest  
Délégation Bretagne  
Conservatoire du littoral  
8 quai Gabriel Péri - BP 60474 - 22194 PLERIN Cedex  
Tél. 02.96.33.66.32 - Fax. 02.96.33.85.45  
Courriel : [I.GAY@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:I.GAY@conservatoire-du-littoral.fr)

#### **Renseignements techniques :**

LONCLE Nicolas  
Chargé de mission Natura 2000  
Mairie de Guissény  
Place Porthleven-Sithney  
29880 Guissény  
Tél. : 02.98.25.61.07 – Port. : 06.86.72.16.88  
Courriel : [guisseny.n2000@gmail.com](mailto:guisseny.n2000@gmail.com)

### 7.2 *Visites sur sites*

Les visites sur site sont non obligatoires mais fortement conseillées, prendre contact avec Nicolas LONCLE.

# **Annexe I**

**Planches photographiques localisant les  
dommages à réparer sur le parement mer**



*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_000-010

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_010-020

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_020-030



2017-1-13-a

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_030-040



**Légende - Marché de travaux 2017**


*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_040-050

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_050-060


2013-11-5-a 


**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*


ParMer\_060-070

2015-1-20-a 

2016-3-9-a 

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

 Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_070-080

**Légende - Marché de travaux 2017**




*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_080-090

2014-3-5-a

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

 Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_090-100

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_100-110

2013-11-5-b




**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_110-120

2014-3-5-a 

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_120-130

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_130-140

2016-2-22-a

2016-10-12-a

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_140-150

2013-11-5-b

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_150-160



**Légende - Marché de travaux 2017**



*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_160-170



**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_170-180

2017-3-21 -a

2016-10-12 -a

2015-10-28 -a

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_180-190



**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_190-200

2017-1-16-a

2015-2-4-a

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_200-210



2017-1-16-a

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_210-220

2016-2-22 - a

2013-11-6 - c

2013-11-6 - b

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_220-230

2013-11-5-b

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_230-240

2014-3-5-a



2017-1-11-a



**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer




*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_240-250




**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

 Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_250-260

2016-10-12-a 

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_260-270



**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_270-280

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_280-290

2015-10-28-b



2015-10-28-a



2017-1-11-a



**Légende - Marché de travaux 2017**



 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_290-300



**Légende - Marché de travaux 2017**

-  Dommages à réparer
-  Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil


*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_300-310

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_310-320

2016-2-22-a 

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer



*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_320-330

2013-11-5-a




**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_330-340

2016-10-12 -b 

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_340-350

2013-11-5-a



2016-2-22-a



2016-3-21-a



2015-10-23-a



**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_350-360

2016-10-12-a


2017-4-24-a

2017-1-16-a

2016-10-12-b

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

 Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_360-370



2017-8-8-a

2017-2-28-a

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_370-380


2013-11-5-a

2016-3-21-a

2017-2-28-a

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

 Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_380-390

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_390-400



2016-2-22-a


2016-10-12-a

2013-11-5-a

2013-11-5-e

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

 Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil



*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_400-410

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_410-420

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_420-430

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_430-440

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_440-450

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_450-460

2016-10-12-a




**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer


*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_460-470

2016-10-12-a 

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

 Dommages à réparer mais ayant fait l'objet d'une réparation temporaire et pouvant ne pas être distingués au premier coup d'oeil

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_470-480

**Légende - Marché de travaux 2017**



*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_480-490



2013-11-5-a

2013-11-5-b

**Légende - Marché de travaux 2017**

 Dommages à réparer

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_490-500



**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_500-510

**Légende - Marché de travaux 2017**

*Digue du polder du Curnic parement aval (côté mer)*

ParMer\_510-520

**Légende - Marché de travaux 2017**